

# L'écxo des Moulins



Bulletin de l'Association des Moulins du Finistère

No

77

Septembre 2017

Penn ar Bed



La retenue du Moulin Neuf de Saint Thurien sur l'Isole.

Son territoire est bordé à l'ouest et au sud par l'[Isole](#), une rivière au cours sinueux qui coule dans une vallée boisée et profondément encaissée. Au nord coule le ruisseau de Saint-Eloi.

1800 : Le premier recensement nominatif de la population masculine nous permet de savoir que l'on dénombrait à Saint-Thurien 175 cultivateurs, 37 domestiques, 35 journaliers, 8 sabotiers, 8 tailleurs, 6 tisserands, 6 conscrits, 5 meuniers .

## Sommaire

*Le mot du Président*

■

*Activités en cours et à venir*

■

*5 minutes pour convaincre*

*Un grand merci,  
au Président de la FFAM, Alain Forsans  
aux auteurs de cet excellent article :  
Patrice Cadet, Albert Higounenc, Jean  
Moreau.*

\*

*Bon à savoir*

■

## Le Mot du Président

Chers amis

Malgré les réussites de notre Fédération, je trouve que le travail de notre Conseil d'Administration devient de plus en plus difficile. Chaque jour, des nouvelles affaires que doit résoudre notre bureau. Il faut jongler entre les appels téléphoniques, les messages internet pour définir les priorités. Tout devrait être simple, mais il y a de plus en plus d'exigences. Nos moulins doivent produire pour survivre mais comment faire quand il n'y a plus d'eau, plus de temps et surtout pas d'argent. Nous vous avons indiqués des constructeurs de turbines, d'hydroliennes, des amouleurs, des artisans en tout genre. Tout le monde a trop de travail. Nous avons essayé de monter des équipes d'entretien des berges de nos biefs et rivières. Il faut reconnaître que cela se met difficilement en place alors qu'il va falloir entretenir pour produire. Nos adhérents sont de plus en plus âgés, il va bien falloir du sang neuf. Notre culture « moulin » se dilue. Nous avons le devoir d'enseigner notre histoire hélas le patrimoine semble ne plus faire recette. Reprenons-nous, rassemblons-nous pour être unis fasse à l'adversité et nous gagnerons, que diable un peu plus et pourquoi pas beaucoup d'ardeur !

Au plaisir de vous rencontrer.

Benoît.

## Les Actions en cours

### **Entretien du Moulin « Kandélour » du hameau de Kerouat à Commana.**



Le mardi 13 Juin 2017, Benoît Huot, Raymond Lagadic, Alain Quéré et Jacques Bécam ont procédé au nettoyage du moulin « Kandélour » première reconstruction à l'identique, d'un petit moulin chandelier du Cap Sizun, disparu en 1950.

Suite à un concours gagné par l'association des Amis des Moulins du Finistère, en 2001 pour les 100 ans de la loi sur les Associations, prix financé par la Société Générale ; sur les plans de l'amouleur Jean Peillet, le petit moulin à vent fut construit par une dizaine d'élèves de la section «charpente BEP bois et matériaux associés» du **Lycée Professionnel de Pleyben** en **2001**, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel.

Par mesure de sécurité, les ailes ont été démontées et nettoyées.

Après réparation, elles seront remontées dans les prochaines semaines.

---

## Les actions à venir

**Samedi 14 octobre : Sortie Visites de moulins dans l'Ille et Vilaine et conférences sur les hydroliennes.**

Si vous êtes intéressés pour ces visites contactez le président au 06 26 16 02 85

Covoiturage à partir du Moulin Rabat Plougouven départ prévu 07h30.

**Salon International du Patrimoine Culturel (SIPC) du 2 au 5 novembre au Carrousel du Louvre à Paris:**

Vous pouvez consulter le site [www.patrimoineculturel.com](http://www.patrimoineculturel.com)

**Venez retrouver la FFAM Salle FOYER Stand FORUM 4.**

Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, dirigeants d'associations, connectez-vous sur <http://tinyurl.com/SIPCFFAM> le code privilège FFAM <SIPC17FFAM> vous permettra de télécharger votre badge personnalisé gratuit négocié pour accès au salon.

## Les sigles de l'urbanisme

|  |  |
|--|--|
| <b>ABF</b> : Architecte des bâtiments de France.                         | <b>PALULOS</b> : Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale. |
| <b>AFR</b> : Association foncière de remembrement.                       | <b>LDP</b> : Plafond légal de densité.   |
| <b>AFU</b> : Association foncière urbaine.                               | <b>PLH</b> : Programme local de l'habitat.   |
| <b>APL</b> : Aide personnalisée au logement.                             | <b>PLU</b> : Plan local d'urbanisme.   |
| <b>BOAMP</b> : Bulletin officiel des annonces des marchés publics.       | <b>POS</b> : Plan d'occupation des sols.   |
| <b>CAUE</b> : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. | <b>RNU</b> : Règlement national d'urbanisme.   |
| <b>CC</b> : cartes communales.   | <b>SCOT</b> : Schéma de cohérence territoriale.  |
| <b>CLH</b> : commission locale de l'habitat.                             | <b>SHOE</b> : Surface hors-œuvre brute.  |
| <b>COS</b> : Coefficient d'occupation des sols.                          | <b>SHON</b> : Surface hors-œuvre nette.  |
| <b>CU</b> : Certificat d'urbanisme.                                      | <b>SRU</b> : Solidarité et renouvellements urbains.  |
| <b>DDTM</b> : Direction départementale des Territoires et de la Mer.     | <b>TFB</b> : Taxe sur le foncier bâti.   |
| <b>DGE</b> : Dotation globale d'équipement.                              | <b>TFNB</b> : Taxe sur le foncier non bâti.  |
| <b>DIA</b> : Déclaration d'intention d'aliéner.                          | <b>TLE</b> : Taxe locale d'équipement.   |
| <b>PUD</b> : Droit de préemption urbain.                                 | <b>ZA</b> : Zone d'activités.  |
| <b>DSU</b> : Dotation de solidarité urbaine.                             | <b>ZAC</b> : Zone d'aménagement concerté.  |
| <b>DUP</b> : Déclaration d'utilité publique.                             | <b>ZAD</b> : Zone d'aménagement différé.   |
| <b>HLM</b> : Habitation à loyer modéré.                                  | <b>ZPPAUP</b> : zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.             |
| <b>LOF</b> : Loi d'orientation foncière.                                 | <b>ZUS</b> : Zone urbaine sensible.  |

---

## Autres sigles qui nous concernent

|   |   |
|---|---|
| <b>AARDEUR</b> : Association agréée des riverains défenseurs et usagers des rivières.   | <b>FDAAPPMA</b> : Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. |
| <b>ADEME</b> : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.                | <b>FFAM</b> : Fédération française des associations de sauvegarde des moulins.  |
| <b>AMF</b> : Association des moulins du Finistère.                                      | <b>INRA</b> : Institut national de la recherche agronomique.  |
| <b>CAMA</b> : Cellule d'animation sur les milieux aquatiques.                           | <b>LEMA</b> : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.  |
| <b>CLE</b> : Commission locale de l'eau.  | <b>NOME</b> : Nouvelle organisation du marché de l'électricité.   |
| <b>COGEPOMI</b> : Comité de gestion des poissons migrateurs.                            | <b>ONEMA</b> : Office national de l'eau et des milieux aquatiques.  |
| <b>DCE</b> : Directive cadre sur l'eau.   | <b>PCB</b> : Poly-chloro-biphényles.  |
| <b>DDT</b> : Direction départementale des territoires.                                  | <b>SAGE</b> : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.  |
| <b>DDTM</b> : Direction départementale des territoires et de la mer                     | <b>SDAGE</b> : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.   |
| <b>DREAL</b> : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. | <b>SGP</b> : Secrétariat général de la préfecture.  |
| <b>ERDF</b> : Electricité réseau distribution de France.                                |   |

### PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 17h00 au Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant  
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
  - . Les archives
  - . Les journaux des associations
  - . La bibliothèque
- et commander vos futures lectures...

### AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins ( FFAM ).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS

Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr

### SITES INTERNET



**Fédération Française  
des Associations  
de sauvegarde des Moulins**

[www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes et documents officiels (carte grise des moulins...) et par l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles de nos moulins.

**ASSOCIATION AMF** <http://moulinsdufinistere.free.fr>  
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de nombreuses photos.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Vice-Présidente : Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

Secrétaire adjoint : Jean-Louis FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43

Trésorière adjointe : Agnès THEOTEC

Collectif des Moulins de Bretagne :

Délégué, Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Délégué adjoint, Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Charles GUEGUEN, Délégué SAGE 02 98 95 34 89

Raymond LAGADIC, Délégué SAGE Odet et Douarnenez  
Hydroélectricité, 02 30 99 50 22

Kelly FAY, Contact avec la Presse, 02 98 67 41 05

Agnès THEOTEC, Déléguée Communication-Animation

Hervé RICOU, Délégué Communication

Webmaster 06 16 87 00 19

### A Vendre DVD ( 5 € )

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

Conseiller juridique:

Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller hydraulique :

Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Commissaire aux comptes:

Jean Claude HOMBROUCK

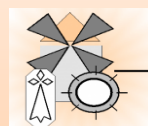
### TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France
- Participation aux activités

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON  
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN



**L'Echo des Moulins est votre journal :**

Vous pouvez proposer d'y faire paraître vos réflexions, documents, photos, petites annonces en rapport avec la vie des moulins.

**Concepteur de la revue : AMF 29**

Correspondant : Jacques BECAM